

COMMUNIQUE

L'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine, Institut de Recherche et de Formation, s'émeut du projet de divorce par consentement mutuel devant le seul Notaire.

Ce projet risque de réduire brutalement le nombre de divorces de ce type et d'anéantir les effets très positifs constatés après la réforme du divorce intervenue il y a seulement trois ans.

Un divorce par consentement mutuel nécessite toujours des négociations pour lesquelles les époux ont besoin d'être accompagnés chacun par un professionnel indépendant et compétent.

Les avocats de la famille ont fait l'effort d'adapter leurs pratiques à l'esprit consensuel de la loi nouvelle par une formation renforcée ; ils sont ces professionnels indépendants et compétents.

Le Juge aux Affaires Familiales est un Juge spécialisé ; il est le garant de la liberté du consentement de chaque époux, de l'équilibre de leur convention et par son imperium favorise sa pérennité.

L'apparente simplicité d'un interlocuteur unique risque d'abord de décourager les époux qui ont besoin d'aide pour parvenir au consentement ; elle peut aussi mener à des accords trop rapides ou subis et donc facilement remis en question dans d'interminables contentieux que l'on veut pourtant éviter.

Le Notaire dont la compétence est patrimoniale, ne peut incarner à la fois les deux conseils et le Juge dans un divorce dont le sort des enfants est un des enjeux majeurs de notre société.

L'Institut travaille au développement des modes alternatifs de règlement des litiges familiaux. Mais ces solutions d'avenir ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'une réforme globale privilégiant un accompagnement complet des époux et la spécialisation de tous ceux qui concourent à la paix des familles, juges, avocats, notaires, médiateurs, médecins, psychologues, etc.....

La famille demeure l'intermédiaire indispensable entre l'Etat et l'individu où sont élevés les citoyens de demain. Elle appelle et mérite un soin et une protection toute particulière pour ne pas être le lieu clos de toutes les violences. Elle mérite des réformes concertées, débattues et cohérentes entre elles.

Le 13 décembre 2007